

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-303	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.profittec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211: Attention!	Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 2 de 16

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			25- 50 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			25-<50 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	Hydrocarbures en C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques <2%			1-10 %
	927-632-8		01-2119457736-27	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
55172-98-0	Barium neodecanoate			<2,5 %
	259-509-3		01-2119978984-12	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			<2,5 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane			<0,25 %
	201-074-9		01-2119486799-10	
	Repr. 2; H361fd			
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol			<0,25 %
	203-489-0	603-053-00-3	01-2119539582-35	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H361d H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	25- 50 %
		par inhalation: CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100	
	918-481-9	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	25-<50 %
		par inhalation: CL50 = >6,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
	927-632-8	Hydrocarbures en C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques <2%	1-10 %
		dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
55172-98-0	259-509-3	Barium neodecanoate	<2,5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
	919-857-5	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates	<2,5 %
		par inhalation: CL50 = >4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
77-99-6	201-074-9	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane	<0,25 %
		par inhalation: CL50 = 850 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 14700 mg/kg	
107-41-5	203-489-0	2-méthyl-2,4-pentanediol	<0,25 %
		dermique: DL50 = 8000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3700 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 4 de 16

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool., Dioxyde de carbone (CO₂)., Brouillard d'eau.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Combinaison complète de protection

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Tenez à l'écart les personnes non protégées.
Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate Explosif à l'état sec. Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincez immédiatement et abondamment à l'eau.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enduire une crème de protection pour les mains

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 5 de 16

avant la manipulation du produit.

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
107-41-5	Hexylèneglycol	25	125		VLE (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	900 mg/m³
55172-98-0	Barium neodecanoate		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	22,41 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,28 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,63 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,57 mg/kg p.c./jour
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates		
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	900 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m³
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,94 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,58 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,34 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,34 mg/kg p.c./jour
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	98 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	49 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	49 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 7 de 16

Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	
	Eau douce	0,127 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,61 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	100 mg/kg
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol	
	Eau douce	0,429 mg/l
	Eau de mer	0,0429 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,79 mg/kg
	Sédiment marin	0,179 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20 mg/l
	Sol	0,11 mg/kg
	Air	4,29 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN 166

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: Nitril.

Épaisseur de matière 0,15 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): >480 min.

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Vêtements de protection résistant aux solvants

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation, ventilation insuffisante

Masques à filtre combiné A2 - P2 Appareil filtrant combiné

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 8 de 16

d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage	
Odeur:	Solvants/Dilutions, faible	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	186- 214 (Hydrocarbures en C10 à C13,	
Inflammabilité:	Combustible	
Limite inférieure d'explosivité:	0,4 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 vol. %	
Point d'éclair:	62 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	>200 °C	
pH-Valeur:	non applicable- insoluble/ inpolaire	
Viscosité cinématique:	>20,5 mm²/s	
(à 40 °C)		
Hydrosolubilité:	pas ou peu miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
solvants polaires: pas ou peu miscible		
solvants apolaires: complètement miscible		
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	0,5 (Hydrocarbures en C10 à C13,	
(à 20 °C)	n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques) hPa	
Densité (à 20 °C):	1,06- 1,37 g/cm³	
Densité de vapeur relative:	non applicable	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	<3%
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Durée d'écoulement:	>90s 4 DIN EN ISO 2431
(à 20 °C)	

Information supplémentaire

Base transparent :Densité relative <1g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 9 de 16

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: épaisse fumée noire, Dioxyde de carbone (CO₂). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >6,82 mg/l			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >6,1 mg/l	Rat		OCDE 403
	Hydrocarbures en C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques <2%				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		
55172-98-0	Barium neodecanoate				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >4951 mg/l	Rat		
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane				
	orale	DL50 14700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 850 mg/l	Rat		
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol				
	orale	DL50 3700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 8000 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 11 de 16

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:

Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO_2 selon la norme EN 15051-2 montrent que les matières premières contiennent $< 1 \%$ de particules d'un diamètre aérodynamique de $\leq 10 \mu\text{m}$ et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques des matières premières contenant du TiO_2 entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

L'inhalation de solvants dont la teneur dépasse les limites AGW ou MAK peut causer des dommages à la santé tels que l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions rénales et hépatiques et une altération du système nerveux central. Indications : Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit à la réhydratation naturelle de la peau et entraîne un assèchement de la peau. Le produit peut pénétrer dans l'organisme par la peau. Les éclaboussures de solvants peuvent provoquer une irritation de l'œil et des dommages réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 12 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10000 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2200 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
55172-98-0	Barium neodecanoate					
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 500,6 mg/l ()	3 h	non déterminé		
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >100 mg/l ()	3 h	non déterminé		
77-99-6	1,1,1-triméthylpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10000 mg/l	96 h	Alburnus alburnus (ablette)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000-10000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 13000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	non déterminé		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1000 mg/l	21 d	non déterminé		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 1000 mg/l ()	3 h	non déterminé		
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8510 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3200 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 13 de 16

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	81%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates	5 - 6,7
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol	0,58

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 14 de 16

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classifié

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 15 de 16

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non classifié

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 27,005 % (286,253 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 27,205 % (288,373 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données

<http://gisbau.de> <http://www.baua.de>
<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PROFITEC P320 Seidenglanzlack LH

Révision: 09.07.2025

Code du produit: 22005058539010

Page 16 de 16

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)